

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 20/05/2020	Dossier complet le : 20/05/2020	N° d'enregistrement : 2020-4695

1. Intitulé du projet

Régularisation administrative d'une usine de fabrication de ciment décarbonné exploitée sur le Vendéopole Centre de Bournezeau (85)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1-Installations classées pour la protection de l'environnement a)Autres installations classées pour la protection de l'environnement	1a) Autres installations classées soumises à Autorisation - Rubrique 2520 : Fabrication de ciment à partir d'un déchet utilisé comme une matière première (désulfogypse). IOTA, rubrique n°2150 : surface totale du site 32 684 m ² > 1ha => déclaration

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES exploite, depuis 2017, sur son site de Bournezeau, un bâtiment de fabrication de liants hydrauliques dits "ciments décarbonnés". L'établissement relève du régime de l'Enregistrement ICPE pour la rubrique 2515 (puissance des installations de mélange > 200 kW).

Suite à la visite de la DREAL en date du 13 janvier 2020, il a été identifié l'utilisation d'un déchet en tant que matière première. Ce déchet est le désulfogypse de Cordemais qui est un déchet non dangereux et non inerte (pas de sortie de statut de déchet pour ce produit). Pour que le produit fini fabriqué sur le site ne soit pas considéré comme un déchet, l'exploitant souhaite déposer un dossier d'autorisation sous la rubrique ICPE n°2520. Cette régularisation administrative permettra de considérer le produit fabriqué comme un produit fini et non plus comme un déchet (en référence à la note ministérielle du 25/04/2017).

L'Autorisation ICPE étant désormais soumise à la procédure d'examen au Cas par Cas, conformément au tableau annexé à l'article R122.2 du Code de l'Environnement, ce CERFA, accompagné des autres pièces réglementaires, constitue donc la demande d'examen au Cas par Cas de l'établissement.

4.2 Objectifs du projet

Aucun projet d'extension ou de mise en œuvre d'une nouvelle activité n'est prévu sur le site.

Comme indiqué précédemment il s'agit uniquement d'une régularisation administrative au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Sans objet

Aucun travaux n'est prévu sur le site.

Comme indiqué précédemment il s'agit uniquement d'une régularisation administrative au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Hoffmann Green Cement Technologies est une unité de fabrication de ciment décarboné. Les ciments que nous produisons ont une empreinte carbone réduite de façon très significative par rapport au ciment traditionnel (Portland). Nos produits sont issus de nouvelles technologies sans cuissons, sans carrières, sans clinkers et activés à froid, permettant ainsi de réduire de près de 5% les émissions carbonées.

Le process de fabrication est basé sur l'utilisation de sous-produits de l'industrie tel que le métakaolin, le gypse ou les laitiers de hauts fourneaux. Notre unité de production comporte 32 silos de 30 m³ chacun destiné au stockage des matières premières, et de 2 cases de stockages extérieurs de 50 m³ chacune destinée à la réception du désulfogypse. Ce produit est traité dans un process de broyage, flashage pour être ensuite stocké dans 4 silos de 30 m³. Les activateurs et sur-activateurs sont placés dans des trémies dédiées. L'ensemble des matières premières, activateurs et sur-activateurs sont ensuite pesés et transportés vers un important mélangeur de 900L. Enfin, le produit fini est conditionné en sacs, big-bags ou silos (12 silos de 30 m³) et expédiés chez le client.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le site est soumis à Autorisation ICPE sous la rubrique 2520 (fabrication de ciment).

Classement ICPE du site:

2520: Fabrication de ciment : Autorisation directe

2515 -1a : Installation de broyage/concassage (Enregistrement): puissance totale=323 kW

2716 -2 : Transit/tri/regroupement de déchets non dangereux non inertes (Déclaration): Volume max désulfogypse: 300 m3

2516 : Installation de transit de produits minéraux non ensachés (Non classé): 1540 m3 en silos (matières premières et produits finis)

2517: Installation de transit de produits minéraux ensachés (Non classé): 1200 m² (matières premières et produits finis)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise globale de l'assiette foncière	32 684 m ²
Surface des espaces verts	18 679 m ²
Surfaces voiries et stationnement imperméabilisés	8 860 m ²
Emprise au sol des bâtiments (usine et bureaux)	5 145 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

rue Archereau, 85480 BOURNEZEAU

Section XR, Parcelle 144 + Parcelle 154 du plan cadastral de la commune de BOURNEZEAU

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 1° 0 9' 24 "O Lat. 4 6° 3 7' 5 1 "N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a, 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

/

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone la plus proche est la ZNIEFF de type 1 "Vallée de la Doulaye », distante d'un peu plus d'un kilomètre vers le sud-ouest.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de Vendée est en cours d'élaboration. La commune de Bournezeau est concerné de par la présence des infrastructures suivantes: A83, D949B et D948
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de BOURNEZEAU est concernée par un PPRN Inondation approuvé le 18/02/2005
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune appartient à la zone de répartition des eaux du bassin hydrographique du Lay d'après le décret 2003-869 du 11 septembre 2003
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche de l'établissement se situe à environ 13 km au Sud-Ouest (FR5400446 Marais Poitevin et FR5212011 Plaine calcaire du sud Vendée).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La consommation en eau potable est limitée aux besoins sanitaires. Le site est raccordé au réseau d'alimentation en eau potable de la commune.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun travaux n'est prévu sur le site et par conséquent aucun travaux de drainage. Comme indiqué précédemment il s'agit uniquement d'une régularisation administrative au titre des ICPE
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun travaux n'est prévu sur le site. Comme indiqué précédemment il s'agit uniquement d'une régularisation administrative au titre des ICPE
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun travaux n'est prévu sur le site. Comme indiqué précédemment il s'agit uniquement d'une régularisation administrative au titre des ICPE
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun travaux n'est prévu sur le site, il n'y aura donc pas d'impact sur la biodiversité. Comme indiqué précédemment il s'agit uniquement d'une régularisation administrative au titre des ICPE
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'établissement n'est pas situé dans ou à proximité d'une zone NATURA 2000

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'établissement n'est pas situé dans une zone naturelle particulière.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun travaux n'est prévu sur le site., il n'y aura donc pas de consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers. Comme indiqué précédemment il s'agit uniquement d'une régularisation administrative au titre des ICPE
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est concernée par le risque de transport de marchandises dangereuses sur l'A83 (à environ 450m du site), la RD949B (à environ 60 m du site) et la RD948 (à environ 400m du site).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est concernée par un PPRN Inondation Lay amont. Le PPRI approuvé concerne 32 communes, dont Bournezeau. A l'échelle du territoire communal, il concerne plus particulièrement le Petit Lay et le Lay s'écoulant à l'est et au sud du territoire. Le site existant n'est pas concerné par ce risque. La commune est située dans une zone de sismicité à risque modéré (risque 3).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Raccordement du site au réseau d'eaux usées de la commune.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité génère en effet un trafic de poids-lourds (pour l'approvisionnement en matières premières et l'expédition des produits finis) et de véhicules légers pour le personnel. Le trafic actuel, qui représente environ 9 rotations de camions par jour et 12 rotations de VL par jour, ne sera pas modifié.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les sources de bruit actuelles ne seront pas modifiées et aucune nouvelle source de bruit n'est à considérer. Les sources de bruit actuelles du site sont principalement liées à la circulation des véhicules et à au chargement/déchargement des camions. Notons la présence d'un bruit de fond sonore généré par l'A83. La dernière campagne acoustique réalisée en novembre 2019 montre que les niveaux sonores mesurés en limite de propriété et en ZER sont conformes.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site n'engendre pas l'émission d'odeurs.</p> <p>Le site s'insère dans une zone industrielle au sein de laquelle les activités actuelles ne sont pas à l'origine d'émission d'odeur.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site n'est pas susceptible d'engendrer des vibrations : absence de cribles, de sauterelles cribleuses et de concasseurs. Par ailleurs tous les équipements de process sont implantés dans l'enceinte du bâtiment. Notons que des dispositifs antivibratoires équipent le mélangeur.</p> <p>Le projet s'insère dans une zone industrielle au sein de laquelle les activités actuelles ne sont pas à l'origine de vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site n'est pas à l'origine d'émissions lumineuses.</p> <p>Le site s'insère dans une zone industrielle où les activités actuelles ne sont pas à l'origine d'émission lumineuses</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site peut potentiellement être à l'origine d'émissions diffuses de poussières minérales.</p> <p>Un suivi des retombées de poussières atmosphériques est réalisé de manière périodique au moyen de jauges Owen (4 points au total). Le dernier rapport date de janvier 2020.</p> <p>Absence de chaufferie.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées sanitaires sont dirigées vers le réseau d'eaux usées de la zone industrielle puis vers la station d'épuration du bourg.</p> <p>Il n'y a pas de rejets d'eaux industrielles.</p> <p>Les eaux pluviales de voiries et toitures sont collectées et acheminées vers un bassin d'orage interne. En sortie de ce bassin les eaux pluviales sont prises en charge par les aménagements réalisés sur le Vendéopole qui permettent de traiter les eaux polluées et d'assurer un rejet à débit limité de 3L/s/ha respectant les objectifs du SDAGE.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Absence de rejets d'eaux industrielles</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets produits sont des palettes usagées, des emballages usagés, des pulvérulents issus du système d'aspiration sur process, des déchets de bureau, des déchets solides souillés (gants, chiffons...) et des déchets de curage du séparateur d'hydrocarbure.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est implanté en secteur Uxa du PLUi. Le secteur Ux correspond aux secteurs spécialisés pour l'accueil des activités économiques et le secteur Uxa correspond au Vendéopole.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le trafic de véhicules engendré par le site se cumule au trafic déjà généré par les industriels de la zone et au trafic qui sera généré par le projet d'usine H2 de HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES.

L'émission actuelle de poussières minérales diffuses se cumulera aux émissions de poussières minérales qui seront générées par l'usine H2 HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Parmi les principales mesures mises en oeuvre sur le site, citons:

- L'implantation de tous les équipements de process dans l'enceinte du bâtiment
- L'installation d'un système d'aspiration et de filtration des poussières au niveau des équipements susceptibles d'émettre des poussières minérales diffuses : mélangeur, trémies, vide-sacs, équipement de conditionnement...
- Absence de rejet canalisé de poussière. En effet après filtration des poussières, l'air propre est réinjecté dans le process.
- Absence de rejet canalisé de gaz polluant: le process s'effectue à froid, il n'y a donc pas de chaudière sur le site.
- L'eau potable est uniquement utilisée pour la consommation sanitaire car le process s'effectue à sec. Le nettoyage des locaux est réalisé au moyen d'une balayeuse automatique (donc sans eau)
- Absence de production et de rejets d'eaux industrielles
- Gestion des eaux pluviales de toiture et voiries réalisée sur site puis au niveau des aménagements du Vendéopole

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu du site, de ses activités actuelles, de l'absence de modifications et des moyens mis en place, il n'est pas jugé nécessaire que la procédure de régularisation fasse l'objet d'une étude d'impact. Les principales raisons sont les suivantes:

- le site est déjà en exploitation et aucune modification de l'existant ne sera réalisée (régularisation administrative): à ce jour l'activité actuelle n'a pas entraîné d'inconvénients ou de nuisances significatives.
- les activités du site engendrent uniquement des rejets d'eaux sanitaires et pluviales (ces dernières étant traitées et régulées),
- les activités du site n'engendrent pas de nuisances acoustiques (conformité du dernier rapport de mesure)
- il n'y a pas de rejets gazeux canalisés et les rejets diffus de poussières sont maîtrisés (confinement, aspiration/filtration) et suivis
- le site est situé dans une zone industrielle

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7: Rapport de mesures acoustiques SOCOTEC-2019 Annexe 8: Rapport de mesures d'empoussièrement SOCOTEC-2020

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

La Roche-sur-Yon

le,

11 Mars 2020.

Signature



**HOFFMANN GREEN
CEMENT TECHNOLOGIES**

6 LA BREAUDIÈRE - CHAILLÉ SOUS LES ORMEAUX
85310 RIVES DE LYON - VENDÉE - FRANCE

SIRET 809 705 304 00016

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus